



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2023

Convocation du 1^{er} juin 2023
Ouverture de la séance à 20h15

Présents :

Mme BŒUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Éric

Procurator(s) : M. DENISOT Alexandre (procurator à Mme BŒUF Séverine)

Excusé(s) : M. DENISOT Alexandre

Absent(s) :

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

I. Suivi du projet d'espace multisport intergénérationnel

M. le Maire indique que le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport a été déposé.

II. Référent déontologique des élus locaux : adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de Côte-d'Or – Délibération n° 2023-17

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologique de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Côte d'Or ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de confier cette mission au CDG21 ;
- **PRÉCISE** que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l' élu local telle que définie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

III. Modification des limites de l'agglomération de la commune – Délibération n°2023-18

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés à l'entrée Sud de la commune, il convient de modifier les limites de l'entrée d'agglomération.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R411-25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5ème partie - signalisation d'indication ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les limites de l'agglomération au PR 104+140 - RD 996.

La signalisation horizontale sera réalisée cette semaine. Ces travaux ont bien pour effet une réduction de la vitesse en entrée d'agglomération. La réalisation d'un nouveau comptage des véhicules serait intéressant.

La question du maintien du radar pédagogique est posée. Un déplacement à l'avenir rue de Gevrey sera étudié.

IV. Volets roulants pour l'école

Depuis plusieurs années, parents d'élèves et enseignants sollicitent des actions afin de combattre la chaleur dans les classes. Un devis pour une climatisation a été réalisé. Cette option a été écartée en raison du coût élevé (40 000 €) et des problèmes règlementaires que cela pourrait poser.

Un devis a été sollicité pour la pose de volets roulants solaires en remplacement des stores et rideaux actuels.

Pascale REMONDINI soulève le fait que la suppression des stores engendrera une obligation de travailler sous lumière artificielle dès qu'il faudra baisser les volets roulants pour occulter le soleil.

Les travaux de pose de volets peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du programme Village Côte d'Or. Les subventions étant plafonnées sur une année, il serait envisagé de scinder l'opération sur deux années (septembre 2023 et janvier 2024). Ainsi la dépense

serait échelonnée sur 2 années comptables et l'ensemble des classes seraient équipées au printemps 2024.

Le coût total est de 26 883,22 € TTC soit un reste à charge pour la commune après subvention et FCTVA de 12 473,30 € à payer sur deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 3 abstentions :

- **VALIDE le principe de pose de volets roulants à l'école sur la base du tarif présenté**

Un second devis sera sollicité pour comparaison et transmission du dossier de demande de subvention.

V. Représentation de la commune à l'inauguration de 10 ans de travaux sur la Cent Fonts naturelle le 15 juin

Ces dix dernières années, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, en partenariat avec l'InterCLE Vouge Ouche ont restauré la continuité écologique sur trois ouvrages hydrauliques d'une part, et la morphologie de la Cent Fonts naturelle sur les communes de Féney, Saulon-la-Rue et Saulon-la-Chapelle d'autre part. Ces derniers travaux se sont achevés en décembre 2022. Avec le printemps, une nouvelle période végétative s'installe et, avec elle, l'intégration progressive des aménagements dans le paysage.

L'inauguration des travaux est programmée le jeudi 15 juin prochain à 14h30. Celle-ci se déroulera en rive droite de la Cent Fonts sur la commune de Saulon-la-Rue.

Eric SENET qui a suivi les travaux sera présent ainsi que les adjoints (M. le Maire sera absent sur cette période).

VI. Congés d'été, renfort en personnel

Des travaux nécessitant de l'aide seront réalisés par l'agent technique cet été : pose d'un revêtement de sol perméable devant la salle de rencontre et sur le chemin piéton., démontage de la pergola de l'ancien restaurant.

L'agence d'intérim RANDSTAD a transmis à la commune le CV d'une personne en CDI intérimaire ayant réalisé une formation de paysagiste.

M. le Maire propose de faire appel à du personnel intérimaire à raison de 85h sur la période estivale (renfort et remplacement de congés).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et suggère la possibilité d'adapter les horaires de travail (regroupement sur 1,5 jour hebdomadaire) afin d'accroître l'attractivité du poste.

VII. Compte rendu des réunions

Conseil d'école – 2 juin 2023 – Alexandre GARNERET

Les effectifs pour l'année scolaire 2023-2024 sont stables. 75 élèves seront scolarisés en élémentaire et 41 en maternelle.

La fête des écoles aura lieu le 23 juin à 18h à Saint-Philibert.

RASED – 2 juin 2023 – Alexandre GARNERET

Le RASED (réseau d'aide aux élèves en difficultés) -pôle Gevrey-Chambertin intervient dans les écoles des communes de Couchey, Fixin, Brochon, Morey-St-Denis, Chamboeuf, l'Étang Vergy, Gilly-lès-Cîteaux, Saulon-la-Rue, Saint-Philibert et Gevrey-Chambertin

Jusqu'à ce jour, une enveloppe de 800 euros était allouée chaque année pour le bon fonctionnement du RASED. Celui-ci était couvert par le service commun de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. Le Service Commun ayant été dissout au 1er janvier 2023, il convient aujourd'hui de trouver une alternative pour le financement de ce réseau indispensable pour nos élèves et leurs enseignants.

Par ailleurs, Madame Guilaine MADEC, psychologue au RASED de Gevrey-Chambertin sollicite un financement pour l'acquisition de 2 nouveaux protocoles essentiels pour le suivi des enfants.

Dans ces conditions, M. le Maire de Gevrey-Chambertin a proposé une répartition des frais du RASED au prorata du nombre d'élèves de chaque commune adhérente.

Une réunion s'est tenue entre les Maires afin de s'accorder sur la prise en charge financière par chaque commune.

Pour Saulon-la-Rue, la partie fonctionnement s'élèverait pour 74 élèves à 55,43 € auxquels il faudrait ajouter cette année pour l'acquisition des logiciels 128,63 €.

Commission RPI – 3 mai 2023 – Alexandre GARNERET et Pascale REMONDINI

Une commission composée d'élus des 2 communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) s'est réunie afin de redéfinir les dépenses liées aux écoles devant faire l'objet d'un partage. En effet, la convention RPI entre les communes de Saulon-la-Rue et de Saint-Philibert n'a pas été actualisée depuis 2002 et des dépenses nouvelles sont à partager. Une nouvelle convention sera proposée.

VIII. Questions et informations diverses

Illuminations

Une nacelle est louée ce mercredi et ce jeudi afin de préparer la pose des illuminations de fin d'année.

Pascale REMONDINI, Frédéric LAUTERBORN, Bernard GOUSSOT et Lionel LEPREUX seront présent pour aider l'agent communal dans cette tâche.

Accident

Dimanche soir, une branche d'un platane centenaire du bois du Château est tombée rue des Chenevières causant le décès d'un chien. Par suite des remarques des riverains, une intervention d'élagage avait été faite sur les arbres du Château en janvier et mars. Une nouvelle intervention sera réalisée cette semaine.

Le Château rappelle l'interdiction totale de se promener dans les bois du Château.

Suivi cimetière

Pour donner suite à la demande formulée lors du dernier conseil municipal, des informations complémentaires ont été recherchées sur la sépulture de la Sœur Urbain, objet de la procédure de relevage en cours.

Le diocèse de Dijon confirme qu'il s'agit de Marie BERRY, sœur Urbaine de la Providence de Vitteaux. La communauté vittelienne a réintégré la congrégation-mère de Portieux en 1936 et quelques religieuses sont encore à la maison de retraite 101 rue de Talant à Dijon.

Ces derniers ont été contactés. Aucun n'a donné suite quant à la sépulture Elle fera donc l'objet d'une reprise cette année. Comme envisagé, le nom de chacune des personnes concernées par cette procédure de reprise sera consigné pour la mémoire du cimetière communal.

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu entre le 18 janvier et le 17 février 2024. La commune recrutera un agent recenseur pour réaliser cette mission.

Stagiaire formation secrétaire de Mairie

La commune accueillera une stagiaire dans le cadre du dispositif de formation des secrétaires de Mairie en milieu rural du 25 septembre au 21 décembre.

Madame Nathalie CHÂTEAU sera présente en Mairie les 19, 20 et 22 juin prochains pour une immersion en milieu professionnel.

Congés

M. le Maire sera absent pour congés semaines 24 et 25. Les 3 adjoints le suppléeront semaine 24 et Eric DESQUIREZ, 3^{ème} adjoint prendra le relais semaine 25.

M. le Maire a délégué ses fonctions d'officier d'état civil à la secrétaire de Mairie pour les jours d'absence des élus fin de semaine 25.

Festivités fête nationale

Le Conseil Municipal décide de renouveler les festivités telles qu'elles ont été organisées l'an dernier. Rendez-vous est donné aux habitants le 13 juillet à 20h30 pour un apéritif suivi d'une retraite aux flambeaux dans les rues du village.

Une exposition de photos anciennes de la commune sera installée pour l'occasion. Eric SENET se charge de reproduire des cartes postales anciennes détenues par M. Bernard GOUSSOT.

Le cadeau remis cette année aux foyers présents sera une gourde en inox aux couleurs de la commune.

Demandes

Il est demandé la plantation de graminées dans le bac situé devant le monument aux morts ainsi qu'un nettoyage de la cour de l'ancienne Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.